



**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT L'UTILISATION DES TERRAINS
DE FOOTBALL RUE DE LA GARE - RD 101
N° ART003/2026**

Le Maire de MARIGNY LES USAGES,

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du maire N° 050/2022 du 08/09/2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Philippe COCHARD, Adjoint au Maire, dans les domaines des sports, loisirs, culture et associations,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'accès au terrain de football d'honneur « Bernard Prévost » pour des conditions météorologiques défavorables et/ou des travaux en cours afin de préserver la pérennité des installations,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

A compter du vendredi 16 janvier 2026 au dimanche 18 janvier 2026 inclus, l'accès au terrain de football d'honneur « Bernard Prévost » de Marigny les Usages, sis 1100 rue de la Gare (RD 101), est limité à un seul match à cause des conditions météorologiques défavorables et/ou des travaux en cours afin de préserver le bon état du terrain et assurer la pérennité des installations.

ARTICLE 2 :

Seul le match Seniors Masculin du dimanche 18 janvier 2026 est exceptionnellement autorisé.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de la commune de MARIGNY LES USAGES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'Administration en cas de recours administratif préalable.

ARTICLE 4 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimés conformément aux lois et textes en vigueur.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à ceux qui sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié :

- ✓ Monsieur le Président de l'ESM FOOT de Marigny-les-Usages,
- ✓ Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- ✓ Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Chécy,
- ✓ Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- ✓ La Fédération Française de Football – district du Loiret.

A MARIGNY LES USAGES, le 16 janvier 2026

L'Adjoint délégué,
Philippe COCHARD



Publié le **16 JAN. 2026**

Transmission aux services cités à l'article 5 le **16 JAN. 2026**